

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Objet : Subvention association Saint-Vincent du Bazadais**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA, Président.

**Nombre de membres du CCAS exercice : 9**

**Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

**Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 6 Mai 2026**

**Présents** : CAMON-GOLYA Philippe, SABIDUSSI Isabelle, UROS Catherine, GARCIA Cécile, SARREAU Léa, CARRASSET Marie-Hélène, RAMIO Coralie, AYPHASSORHO Laure,

**Excusée** : MARCHAL Colette

**Secrétaire de séance** : SABIDUSSI Isabelle

Monsieur le Président du CCAS expose au Conseil d'Administration que l'Association Saint-Vincent du Bazadais intervient depuis des années auprès des familles en difficulté en leur distribuant des colis alimentaires.

Les familles de notre territoire qui ont besoin de ce soutien peuvent s'adresser à tout moment à cette association.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée d'attribuer une subvention de 200 € à cette association afin de la soutenir dans son action.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

APPROUVE le versement d'une subvention par le CCAS de 200 € à l'association Saint-Vincent du Bazadais pour l'année 2026 ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget CCAS 2026 ;

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

\* \* \*

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le 13 Mai 2026

Pour extrait conforme

Le Président

**Philippe CAMON-GOLYA**



**C. C. A. S.**  
**d'AUROS**

La secrétaire de séance

**Isabelle SABIDUSSI**

